

## APERÇU GENERAL

Les gens – hommes et femmes, individus et groupes – constituent l'atout principal et la véritable richesse du Liban. Ils ont résisté à plus d'un défi au cours des dernières décennies; mais qu'en est-il du raz-de-marée de changements qui déferle sur la planète depuis le début des années quatre-vingt-dix? Pour faire face aux défis de la mondialisation et les gérer, il est indispensable de tirer davantage parti des ressources humaines. Les perspectives du développement humain dans un monde de plus en plus intégré et interdépendant sont à plus d'un égard fonction de la capacité de la population et du pays à s'adapter à des conditions en évolution constante.

### ***Quelques réalisations face à des défis considérables***

Face aux défis croissants de la mondialisation, le Liban dispose sur le plan du développement humain de plusieurs éléments positifs, bien que dans un contexte global mitigé. Au cours de la dernière décennie et en matière de développement humain, le Liban s'en est plutôt bien tiré face aux formidables défis internes et externes, grâce en partie à quelques avantages particuliers qui le distinguent de plusieurs d'entre ses voisins. Toutefois, les défis de la mondialisation devenant toujours plus urgents, il faut faire beaucoup mieux. Il s'agit à la fois d'éviter au pays les effets les plus néfastes de la mondialisation, et de lui permettre de réussir au mieux son intégration dans l'ordre mondial.

L'*Indicateur du Développement Humain* (IDH) est le principal indicateur du développement humain; il reflète les *réalisations dans trois dimensions de base* (vivre longtemps et en bonne santé, avoir accès à l'information, et avoir un niveau de vie décent). En 1999, date à laquelle remontent les dernières données disponibles, l'IDH du Liban le situait dans la moitié supérieure du groupe au développement humain moyen (0,758) – une performance appréciable, comparée à celles d'autres pays arabes et à la moyenne des pays en voie de développement. Toutefois, le Liban doit faire encore mieux pour répondre aux exigences de la mondialisation. Le gouvernement, pour éviter la stagnation et atteindre des niveaux de développement supérieurs, doit s'atteler à renforcer le développement humain; autrement dit, permettre aux individus d'avoir le choix de mener une vie qu'ils trouvent valorisante. Il faut pour cela accorder la priorité au développement des capacités humaines, notamment à travers l'éducation; à la gouvernance dans les secteurs public et privé; et aux investissements dans le domaine de la technologie. Il s'agit aussi de favoriser un environnement plus inclusif et des approches plus ouvertes du développement, de façon à tenir compte des problèmes des gens, et à les impliquer effectivement dans les décisions qui les affectent.

Il est à noter que la performance du pays en matière de développement humain reste supérieure à sa performance économique (le Liban occupe la 65<sup>ème</sup> place pour l'IDH, contre la 78<sup>ème</sup> place pour le PIB en 1999). Il est donc absolument vital de réaliser des taux de croissance élevés et soutenus. Toutefois, la croissance économique rapide doit aller de pair avec l'accélération du développement humain, afin de réaliser un cycle vertueux grâce auquel le développement, la croissance économique et le développement humain pourront se renforcer mutuellement.

L'*IDH sous la dimension régionale* – adopté pour la première fois – révèle que les performances sur le plan national sont très inégalement réparties. Les mohafazats de Beyrouth et du Mont-Liban se démarquent avec un niveau proche du développement humain élevé (respectivement 0,760 et 0,742), alors que le Liban Nord, Nabatieh, la Békaa, et le Liban Sud sont à la traîne (entre 0,640 et 0,680). Des efforts nationaux concertés sont indispensables pour améliorer le niveau de développement humain dans le dernier groupe et réduire les disparités profondes dans les niveaux d'IDH avec les régions les mieux nanties du pays. Le calcul sous la dimension régionale, une fois amélioré et affiné, fournira au gouvernement et au parlement une base saine pour l'élaboration de politiques visant à réduire les disparités régionales.

L'*Indicateur de la Pauvreté Humaine* (IPH), qui mesure les *privations dans les trois dimensions de base adoptées dans l'IDH*, montre que le Liban (10,2 - 11<sup>ème</sup> place) réalise un meilleur résultat que d'autres pays de la région (à l'exception de la Jordanie 7,9 - 7<sup>ème</sup> place en 1999). La majorité des libanais possèdent les capacités humaines nécessaires pour leur permettre de saisir les opportunités et d'utiliser leur potentiel. Il n'en reste pas moins que les carences existent au Liban, et doivent être réglées en priorité pour garantir l'égalité des chances pour tous.

L'*Indicateur Sexospécifique du Développement Humain* (ISHD) reflète des *inégalités entre hommes et femmes* dans les mêmes catégories que l'IDH. L'ISHD du Liban concorde plus ou moins avec son IDH, mais à un niveau inférieur, ce qui signale un important potentiel pour le renforcement de l'égalité entre les hommes et les femmes. L'*Indicateur de la Participation des Femmes* (IPF) se concentre sur les *opportunités offertes aux femmes* face à leurs capacités. Pour le Liban il indique une performance très faible, la participation de la femme à la vie politique et son contrôle des ressources économiques restant très limités. L'un des objectifs nationaux prioritaires devrait être l'élimination de cette inégalité entre hommes et femmes.

L'*Indice d'Innovation Technologique* (IDT) mesure les *réalisations en matière de technologie et de services d'appui*. En dépit d'un IDT de 0,332 (Utilisateur Dynamique, 41<sup>ème</sup> sur 72 pays étudiés), le Liban possède les caractéristiques d'un Leader Potentiel (0,35-0,49); un pays qui a investi dans le savoir-faire humain de haut niveau et a largement diffusé les anciennes technologies, mais peu porté à l'innovation.

Le *PIB per capita* (PPP en US\$) était de l'ordre de 4.705 en 1998. Le revenu (un indicateur dans l'IDH d'un niveau de vie décent) est crucial dans l'élargissement du choix des gens – vu qu'ils accordent une importance particulière au statut que leur confèrent leurs revenus, comparé à celui des autres. L'Indicateur de Gini (0,435 en 1997) révèle que les disparités dans le revenu global sont plutôt importantes dans le pays. Malheureusement les données disponibles ne permettent pas de faire des études comparatives sur une longue période.

### ***Liban, Mondialisation, et Développement***

La mondialisation, étant un processus qui intègre l'économie, la technologie, la culture et la gouvernance au-delà des frontières nationales, réduit l'espace et le temps et efface les frontières nationales. Un monde plus intégré et interdépendant exige de nouvelles approches et réflexions, afin de saisir activement les opportunités, de réaliser une croissance équitable favorisant les pauvres et d'en traduire les résultats en développement humain, de garantir un environnement plus inclusif, et de favoriser des systèmes et des règles de gouvernance permettant une plus large participation.

Le Liban s'est engagé dans une forme de mondialisation précoce, en accumulant un capital historique et social significatif, grâce à l'alphabétisation et à l'éducation, aux échanges culturels, à l'acquisition d'aptitudes linguistiques, au renouveau intellectuel et organisationnel, à la coexistence et à l'émulation. D'une perspective critique, la balance des échanges entre le Liban et le monde en voie de mondialisation pourrait être négative: fuite de ses plus brillants cerveaux, et «ouverture» au monde, en l'occurrence des soupapes de sûreté visant à désamorcer la crise interne et à réduire la pression poussant au changement et à la réforme. L'émigration a considérablement augmenté durant le conflit de 1975-1990, un tiers de la population résidant au Liban en 1975 (900.000) ayant quitté le pays. L'émigration s'est poursuivie pendant la période de reconstruction de la décennie de l'après-guerre, qui s'est achevée par une récession sévère et le départ annuel de dizaines de milliers de jeunes libanais qualifiés.

Les défis de la mondialisation et les exigences du développement humain soulignent la nécessité de repenser le rôle, la fonction, et la philosophie sociale de l'État libanais. A cet égard, l'accent est mis sur l'adoption par l'État de politiques vigoureuses, visant à gérer le processus d'intégration globale, ainsi que de politiques décisives en faveur de la décentralisation, pour permettre aux citoyens une plus grande participation au développement local de leurs régions de résidence ou d'origine. Durant la décennie de l'après-guerre, alors que le secteur public grossissait, aucune réforme administrative d'envergure n'a été menée pour réduire, développer ou moderniser l'administration. Au lieu de corriger les déséquilibres régionaux et territoriaux de l'après-guerre, la reconstruction et la plus grande part des dépenses publiques des années quatre-vingt-dix ont plutôt re-concentré les activités et les ressources autour de la capitale et d'autres régions côtières ou centrales.

Afin de réaliser tout son potentiel et d'intégrer l'économie mondiale sans accentuer le développement inégal, le Liban doit adopter une vision globale pour le pays, ainsi qu'une stratégie de développement et de mondialisation claire, afin de saisir les opportunités nouvelles dans son environnement régional et mondial. La conception d'une telle stratégie devrait avoir en perspective le développement humain – garantir aux citoyens une place centrale, développer les capacités de tous, et fournir des opportunités pour tous.

## ***Compétitivité Globale et Construction de Marché***

Une croissance économique soutenue exige des entreprises compétitives, notamment les petites et moyennes entreprises, qui constituent l'écrasante majorité. En tentant d'améliorer leur compétitivité, de regagner un accès aux marchés régionaux, et d'accéder à de nouveaux marchés dans un monde en voie de mondialisation, les sociétés libanaises se heurtent à trois contraintes inter-liées: des coûts de fonctionnement élevés, un accès limité au marché, et un environnement domestique très concurrentiel.

Dans l'environnement global actuel, les entreprises libanaises ont besoin d'un soutien solide et énergique pour développer une nouvelle «culture des affaires» basée sur l'information, l'innovation, une gestion de qualité et une gouvernance saine des entreprises. Compte tenu des récentes initiatives du gouvernement, un large partenariat public-privé est à conseiller pour le développement des petites entreprises avec le soutien de bailleurs multiples. Pour répondre aux besoins des entreprises libanaises en matière de financement, le marché financier de Beyrouth doit être développé pour jouer un rôle central dans le développement économique. Les entreprises libanaises doivent investir davantage dans l'amélioration de la gestion, le développement des ressources humaines et la qualité des services, l'acquisition et le développement de la technologie de l'information et de la communication, ainsi que dans l'innovation et la recherche. Les entreprises doivent prévoir des encouragements afin de motiver les employés et de les pousser à s'engager activement dans le développement de l'entreprise. Il est par ailleurs urgent d'achever la modernisation du Code du Travail et des règles régissant les conditions du travail.

Il est tout aussi urgent de repenser les exportations libanaises qui, en 2000, représentaient à peine cinq pour cent du PIB, soit un niveau excessivement bas. Les tendances globales et régionales imposent une refonte des structures des affaires pour regagner une place sur les marchés mondiaux. Le retour à une stratégie favorisant les exportations exige des mesures impliquant les secteurs aussi bien privé que public. La nouvelle loi douanière d'avril 2001 a ouvert la voie à une modernisation de procédures lentes, coûteuses et contraignantes en matière d'import-export.

Des efforts sont déployés afin de récupérer des parts sur les marchés d'exportation à travers des accords de libre-échange avec les pays arabes, plus particulièrement les pays voisins comme la Syrie et l'Iraq. Certains produits libanais (par ex. les services de communication et les médias) bénéficient toujours d'un avantage comparatif majeur sur les marchés arabes, grâce aux innovations hautement appréciées qu'ils introduisent.

Le partenariat entre le Liban et l'Union Européenne représente une opportunité stratégique, mais aussi un important défi à relever afin de surmonter les déséquilibres structurels qui existent entre l'Europe et le Liban. Toutefois, ce problème peut être réglé graduellement grâce aux opportunités fournies par l'Accord d'Association UE-Liban. Les programmes de soutien MEDA qui s'y rattachent devraient être un élément fondamental dans l'établissement d'une base solide à un développement soutenu du Liban à long terme, ainsi que d'une relation plus équilibrée avec l'Union Européenne. Une telle relation exige des ajustements et des investissements importants, ainsi qu'un engagement à introduire un large éventail de réformes en profondeur.

Afin de consolider les acquis réalisés dans le cadre du partenariat Liban-UE, le Liban doit s'ouvrir graduellement, multilatéralement et multi-dimensionnellement aux pays arabes et au reste du monde, en adhérant à l'OMC. Bien que le Liban ait réalisé quelques progrès pour répondre aux exigences de l'OMC, il a besoin d'en réaliser beaucoup plus pour y accéder. Les politiques de libéralisation du commerce doivent être renforcées. Toutefois, pour qu'elles puissent réussir, il est indispensable de les équilibrer par un renforcement prioritaire des capacités humaines, institutionnelles et productives. Ainsi, la libéralisation du commerce doit être accompagnée ou plutôt précédée d'une réforme macro-économique, de stratégies de développement social, de mesures de protection de l'environnement, et de politiques pouvant avoir un impact positif sur les pauvres et les catégories risquant d'être affectées. Les politiques de libéralisation du commerce doivent être considérées comme faisant partie intégrante des stratégies de développement privilégiant la population.

## ***Le Secteur Financier et la Crise de Développement***

La création de synergies entre le marché et l'État, et entre finances publiques et privées, ainsi que la promotion d'institutions d'appui solides, peuvent réaliser un meilleur équilibre entre la libéralisation financière (y compris les finances publiques) et le développement humain.

Le secteur financier au Liban a vite fait de se mondialiser: en 2000, 62 banques commerciales opéraient au Liban (dont onze sous contrôle arabe et cinq sous contrôle étranger) ainsi que quinze branches de banques étrangères, dont six relevant d'institutions arabes et neuf d'institutions étrangères. Le total des actifs bancaires représentait 300 pour cent du PIB en 2000. Ce secteur est parvenu à conserver des standards internationaux à plus d'un niveau, et à attirer plusieurs émigrés libanais ayant l'expérience des marchés financiers internationaux, tout en renforçant activement l'emploi des femmes. Toutefois, le développement des instruments et des services financiers doit mieux répondre aux besoins et aux intérêts financiers du citoyen moyen, en particulier les catégories à bas revenu. Il y a plus d'un avantage à développer le marché financier pour l'adapter aux besoins des gens, dont il améliorera la sécurité financière.

Le type de répartition du crédit par secteur (45 pour cent pour le commerce et les services en 1999) est conforme à la structure du PIB, et partant reproduit le déséquilibre historique entre les différents secteurs. La disparité dans la répartition du crédit en fonction du volume des entreprises confirme le faible soutien public accordé par le passé aux petites et moyennes entreprises. Les récentes initiatives du gouvernement visant à fournir un soutien financier aux petites et moyennes entreprises sont louables. La structure d'octroi de crédits se caractérise par une concentration excessive de ceux-ci. Moins de un pour cent des débiteurs concentrent à eux seuls plus de 50 pour cent du total des crédits à l'économie. Tout en étant socialement inéquitable, cette concentration augmente les risques associés aux prêts, notamment en cas de récession.

En dépit de la présence de banques dans toutes les régions, les micro-entreprises n'ont pas accès au crédit. Les récentes initiatives nationales ont renforcé l'accès des micro-entreprises et des catégories à faible et moyen revenu au capital financier, notamment à travers la création et le développement d'institutions et de programmes de micro-crédit et de micro-finance. Les micro-crédits/finances contribuent à réduire la pauvreté et le chômage, à promouvoir le renforcement des capacités des femmes et le retour des déplacés, à favoriser le développement des petites agricultures tout en renforçant l'économie locale. Les programmes de micro-crédit/finance permettent aux micro-entreprises en place de se transformer en unités de production formelles de petite envergure. Des mesures actives de la part des acteurs publics, pour aider à la promotion des institutions du secteur informel, renforceraient l'expansion des micro-crédits à une large échelle.

La pression fiscale, due à la difficulté croissante du gouvernement à générer des revenus, ainsi qu'à la demande croissante de finances publiques, nécessite une redéfinition du rôle des finances publiques. Dans la période allant de 1993 à 2000, les revenus de l'État ne couvraient que 47 pour cent du total des dépenses; la balance enregistrait un déficit public accumulé de plus de 20 milliards de US\$. La conséquence de la structure régressive des revenus de l'État est que les salariés et les classes moyennes et inférieures supportent la plus grande part du coût de la reconstruction choisie dans l'après-guerre. Près de la moitié des dépenses publiques de la dernière décennie ont été financés par un déficit, avec près de 80 pour cent pour le service de la dette et les salaires. Pour échapper à cette situation paralysante qui ne peut durer, l'État libanais tente donc aujourd'hui de briser le cercle vicieux dans lequel il se débat. Voilà pourquoi il est indispensable d'étudier des possibilités nouvelles, comme privatiser les services publics, revoir l'ordre des priorités dans les dépenses, et explorer de nouvelles sources de revenus dans le cadre de politiques incitatives. Une aide publique au développement, à condition d'être bien gérée et destinée au développement humain, pourrait avoir un impact plus significatif, en contribuant à la création d'environnements favorables et en attirant les fonds privés. Il est à cet égard particulièrement urgent de procéder à des réformes sérieuses et crédibles du cadre économique et financier, afin de réorienter les activités bancaires qui actuellement financent et favorisent une économie déséquilibrée, pour qu'elles encouragent la croissance et le développement.

Le Liban ne manque pas de fonds à investir; le problème consiste toutefois à réorienter une plus grande partie de ces fonds vers des secteurs plus productifs, tout en renforçant le développement. Le

principal objectif de la réforme financière est de revoir l'allocation des ressources dans un sens plus productif, de changer le coût relatif des risques et des actifs et d'influencer les structures et les comportements des entreprises et des finances. Une telle réforme est la condition nécessaire au rétablissement du développement humain soutenu, et le moyen de remettre la société sur la voie de ce même développement.

### ***Technologie de l'Information et de la Communication***

Durant la période de l'après-guerre, le Liban s'est rapidement attelé à développer ses ressources en matière de technologies de l'information et de la communication. Au cours de la dernière décennie, le gouvernement libanais a développé un large réseau de téléphonie terrestre, qui couvre l'ensemble du pays. Un projet de document sur les politiques et stratégies nationales en matière de TIC, préparé par le Bureau du Ministre d'État pour la Réforme Administrative (OMSAR) et révisé début 2001 (qui attend toujours l'aval du gouvernement), fournit le cadre d'une action nationale au niveau des TIC pour un développement économique et social, et une base pour encourager les investissements locaux et étrangers dans ce secteur-clé.

Le gouvernement a pris plusieurs initiatives visant à renforcer le rôle des TIC dans ses activités, dont la réalisation d'un système de solutions intégrées, communes à plusieurs institutions et administrations publiques. Le succès d'un projet de gouvernement électronique nécessitera – au-delà de l'équipement - une formation et un recyclage permanent des fonctionnaires et une population de plus en plus ouverte aux TIC et numériquement connectée, ce qui signifie une connectivité abordable et équitable en matière de télécommunications à travers l'ensemble du pays.

L'application des TIC dans le monde des affaires a abouti à plusieurs initiatives d'entrepreneuriat électronique, qui auraient besoin d'un soutien plus efficace et plus généreux, ainsi qu'à un potentiel en matière de logiciel pour les affaires électroniques, qui prend lentement de l'essor. Pour profiter des nouvelles opportunités du commerce électronique, les sociétés libanaises doivent avoir une présence sur le réseau, *tout en* adaptant leur cycle d'affaires internes aux données nouvelles. De même pour promouvoir le commerce électronique dans le secteur national des affaires, il est indispensable de connaître le nouveau paradigme des affaires, de se familiariser avec les produits et services du marché électronique, de disposer d'une structure de livraison rapide fiable et sûre, et d'adapter les législations. Pour garantir l'expansion du secteur, il est indispensable d'établir des services bancaires électroniques en-ligne, capables de gérer d'importantes transactions d'une manière sûre et peu coûteuse, à travers l'usage d'Internet comme outil de base.

Le schéma d'accès à Internet (19 abonnés pour 1.000 habitants en 2000 et juste un peu plus de 5.000 hôtes individuels) concorde avec celui divisant les citoyens entre éduqués et illettrés, hommes et femmes, riches et pauvres, jeunes et vieux, citadins et ruraux. Les TIC ont créé des divisions nouvelles, accentuant celles socio-économiques, séparant les citoyens connectés des non-connectés, et engendrant deux systèmes de communication parallèles et inégaux. Les données libanaises relatives à la fracture numérique interne sont très limitées, et le problème en soi n'a jamais été réellement traité par les autorités. L'accès aux TIC est massivement concentré dans le Grand Beyrouth. Il faut donc à cet égard renforcer les efforts visant à l'étendre aux autres régions du pays, notamment aux zones rurales. De même les écoles doivent être la cible de programmes d'accès. L'accès à Internet est coûteux, et la langue peut également constituer un obstacle à une répartition équitable des TIC et de l'usage d'Internet.

Les problèmes que rencontre le secteur des télécommunications (privatisation, licences aux opérateurs de réseau de téléphonie mobile, etc.) doivent être rapidement résolus afin que le pays puisse profiter pleinement du potentiel de développement du secteur. Le Liban doit prendre des mesures garantissant à toutes les catégories sociales dans toutes les régions un accès équitable aux TIC, et doit avoir pour objectif à moyen terme l'accès universel. Il doit par ailleurs rendre disponible le plus rapidement possible des communications à haut débit pour permettre une vitesse de téléchargement plus rapide, des vidéos-conférences en temps réel, la télé-médecine, et la vidéo sur demande. Le gouvernement doit investir dans la recherche et le développement en matière de TIC et les encourager. Des incitations doivent de même encourager les sociétés de logiciel, aussi bien par le biais d'un investissement dans l'infrastructure de pointe qu'à travers un politique de prix plus compétitive.

Plusieurs facteurs-clés favorisent le Liban par rapport au reste de la région et lui permettent d'exceller dans la nouvelle économie, et de contribuer à la promotion de la culture arabe en général et libanaise en particulier. Ces facteurs comprennent la maîtrise de la langue arabe et le plurilinguisme, un secteur privé entreprenant, un secteur bancaire solide qui se dirige vers les services bancaires électroniques, des services Internet en tous genres, des ressources humaines compétentes aux savoir-faire multiples dans le domaine des TIC et dans d'autres domaines, un secteur des médias ouvert, ainsi qu'un secteur public conscient que l'industrie des services constitue l'un des atouts majeurs du pays, et disposé par conséquent à fournir un soutien relatif.

### ***Éducation et Développement***

Afin de se préparer à une intégration accrue à une mondialisation rapide, le Liban ne doit pas oublier la mondialisation de l'éducation en tant que telle (compte tenu des sources globales de la technologie et de l'information), de l'éducation pour la croissance économique et la concurrence (introduire les nouveaux savoir-faire nécessaires dans les programmes scolaires), et de l'éducation pour le développement humain (inculquer aux étudiants des principes comme l'égalité entre hommes et femmes, le renforcement des capacités, la bonne gouvernance etc.).

Le Liban possède le taux d'analphabétisme le plus bas de la région. Le nombre d'analphabètes n'en constitue pas moins un lourd fardeau: 345.000, dont 32.000 dans la catégorie d'âge des 10 à 24 ans en 1996. Une campagne nationale pour l'éradication de l'analphabétisme avec la participation d'organisations gouvernementales et non-gouvernementales serait utile, notamment dans les régions éloignées et défavorisées.

Dans l'éducation de base, les taux d'inscription sont excellents, surtout comparés à ceux des pays arabes. Ils doivent toutefois être de l'ordre de 100 pour cent pour une réussite totale. Il est impératif de revoir les politiques nationales en vue de garantir, dans une première étape, l'application et la mise en vigueur de la loi sur l'éducation primaire obligatoire. De même il faut déployer des efforts visant à réduire les taux d'échec scolaire pour que les objectifs de l'éducation obligatoire soient pleinement réalisés. Le taux de retard scolaire était au cours de l'année scolaire 1998/99 relativement élevé: 32,3 pour cent, de la onzième à la septième, et 49,4 de la sixième à la troisième. Il est également impératif de développer et de diversifier l'enseignement secondaire, avec pour objectif de garder le plus grand nombre de jeunes dans le secondaire (taux d'inscription global en 1997: 82 pour cent), en raison de la corrélation entre l'éducation et les opportunités d'emploi et de carrière. L'enseignement professionnel et technique a connu une expansion notoire dans les années 1990s, mais souffre toujours d'une qualité déficiente, et d'une incapacité d'adaptation aux tendances globales en matière de méthodes de formation et de programmes.

En 1999, pour 100.000 habitants, 3.283 étudiants se sont inscrits dans l'enseignement supérieur, un des taux les plus élevés du monde arabe. Il est toutefois indispensable d'augmenter le taux de rétention en première année universitaire, d'améliorer l'efficacité interne de l'Université Libanaise, et de diversifier l'enseignement supérieur afin d'attirer un plus grand nombre de jeunes. L'enseignement supérieur de qualité se limite à un nombre restreint d'universités et de facultés, qui peuvent être qualifiées d'«îlots d'excellence». Il est donc nécessaire de renforcer le contrôle de la qualité et d'appliquer un système d'accréditation. La recherche scientifique est faible, les conditions régissant la nomination des enseignants varient largement, l'infrastructure est défailante, et le recours à la technologie très limité. Compte tenu du manque de ressources, et du lien très faible entre les centres de recherche, le gouvernement, le secteur privé, et le public, il est indispensable de développer et de financer une stratégie nationale destinée à la recherche et au développement scientifiques.

L'égalité entre hommes et femmes est largement réalisée à tous les niveaux de l'éducation et dans tous ses domaines, à l'exception de l'enseignement technique supérieur, dans lequel les femmes ne constituent que 39 pour cent. Un déséquilibre entre hommes et femmes est évident dans les régions défavorisées comme le Akkar, Baalbeck, et le Hermel, notamment dans l'enseignement pré-élémentaire et secondaire.

La qualité de l'enseignement souffre de problèmes importants au Liban, notamment en l'absence d'un système de contrôle des performances, et l'inexistence d'un système d'encouragement, de récompenses et de sanctions. Il faut à cet égard renforcer les efforts visant à re-former les enseignants, et à améliorer les conditions de travail et le professionnalisme.

En matière d'éducation au Liban, la dissémination des connaissances technologiques et la formation de spécialistes de la technologie de l'information doivent être en tête des priorités nationales. L'éducation peut tirer profit de la technologie pour développer les opportunités pédagogiques et améliorer la qualité de l'éducation et l'efficacité de son administration. La promotion et le renforcement du capital linguistique peuvent aussi doter le Liban d'un avantage évident pour une participation effective à l'économie mondiale.

L'enseignement secondaire et supérieur a besoin d'un système efficace d'orientation et de conseil. Il faut prévoir des services fournissant aux étudiants des informations sur les domaines de spécialisation et les opportunités de travail, et sonder leurs aptitudes et leurs penchants. Les politiques pédagogiques doivent encourager les jeunes à se diriger vers de nouvelles disciplines plus en relation avec le marché global du vingt-et-unième siècle. De telles politiques exigent l'existence de données relatives à l'éducation et au marché du travail, qui aideraient les étudiants aussi bien que les institutions de formation et les employeurs à rectifier leurs choix.

Il est également nécessaire de développer le système pédagogique afin qu'il renforce l'intégration sociale dans le contexte de la mondialisation. Les efforts en ce sens doivent se concentrer sur plus d'un niveau: développer le diplôme national de l'enseignement secondaire afin de le conformer aux diplômes internationaux; mieux cibler les élèves doués, indépendamment de leur origine socio-économique et subventionner ceux qui le méritent pour compenser la polarisation des étudiants et les divisions exacerbées par la mondialisation; faciliter la mobilité académique entre les différentes institutions de l'enseignement supérieur en adoptant des critères communs pour l'admission et les diplômes; renforcer l'interaction entre les facultés, les étudiants, et les programmes à travers les diverses institutions pédagogiques, par le biais d'activités communes, d'associations, de groupes et de clubs; s'assurer enfin que l'enseignement secondaire et supérieur prépare les étudiants à une vie professionnelle ouverte au développement international.

### ***Les Réformes de la Protection Sociale***

Au Liban, les retombées sociales d'une intégration accrue dans un monde en voie de mondialisation rapide risquent d'aggraver les conséquences déjà néfastes des problèmes structurels d'avant la guerre, d'un conflit civil dévastateur, et de la récession actuelle. Un tiers de la population vit dans une pauvreté relative. Le chômage déjà très élevé en 1997, a enregistré au cours des dernières années une tendance à la hausse.

Pour éviter les conséquences indésirables de la mondialisation, il est nécessaire de prévoir des schémas de protection sociale soutenus et des programmes de prise en charge sociale, afin de protéger les catégories et les individus les plus vulnérables, incapables d'être compétitifs sur le marché du travail et de profiter des bénéfices engrangés par l'emploi et la croissance. Le Liban consacre une importante proportion de son revenu national aux secteurs sociaux, notamment aux soins de santé et à l'éducation, qui bénéficient à eux deux de près de 20 pour cent du PIB. Ce pourcentage est comparable à celui des pays à revenu élevé.

Le système des soins de santé au Liban est un assemblage de règlements fragmentaires, de pratiques et de cadres institutionnels disparates. De plus, les disparités sont importantes dans le volume des services et le taux de couverture, qui varient d'une institution à l'autre, ou d'un individu à l'autre au sein d'une même institution. Près de 40 pour cent de la population ne bénéficient pas d'une assurance médicale formelle. La catégorie des non-assurés compte un grand nombre de personnes âgées, de chômeurs, et de personnes à bas revenu des zones rurales. Compte tenu des dépenses importantes consacrées au secteur de la santé, la vulnérabilité aux risques sanitaires, les disparités régionales et l'exclusion sociale demeurent très élevées.

La réforme du secteur national de la santé, centrée notamment sur l'élargissement de la couverture, devrait aller de pair avec un coup de frein à l'augmentation régulière des coûts de santé et une réduction impérative des dépenses nationales trop élevées en matière de santé. Le ministère de la Santé Publique a commandité plusieurs sondages et des études de politiques afin de déterminer la couverture la plus appropriée. Une approche plus ouverte associant tous les acteurs du secteur de santé, assortie d'objectifs clairs, de délais et de repères, améliorerait les chances de succès de la réforme.

Les plans de retraite au Liban sont statutaires ou non-universels, et en majorité non fondés sur une pension; ils sont mal gérés et sujets à l'érosion. Financés par des cotisations relativement élevées, par la capitalisation et la répartition, ils sont en général à la charge des employeurs qui considèrent qu'ils sont prohibitifs et qu'ils entravent sérieusement l'expansion de l'emploi formel. 30 pour cent seulement de la population est relativement couverte côté retraite (vulnérabilité réduite ou très réduite). Près de 40 pour cent ne peuvent compter que sur un revenu permanent incertain après la retraite (vulnérabilité moyenne). Le tiers restant entre dans la catégorie de la vulnérabilité élevée et très élevée quant à la future retraite. Cette situation est source d'instabilité sociale et requiert des mesures urgentes visant à réformer le système de l'assurance retraite dans le pays.

Le secteur de la sécurité sociale souffre de problèmes notamment liés à l'efficacité, aux normes et standards, aux frais généraux, et à l'envergure de la couverture. Il est possible de régler ces problèmes en adoptant et en appliquant une politique sociale complète et intégrée et des politiques sectorielles adéquates; en évitant la multiplicité des institutions fournissant les mêmes services sociaux et le chevauchement des prérogatives entre celles-ci; en renforçant et en développant la gestion des allocations de fonds, des dépenses de la supervision, du contrôle et de l'évaluation.

Pour relever les défis de la mondialisation rapide et régler les problèmes structurels, il faut repenser globalement le rôle et les fonctions de l'État en matière de services sociaux. Le rôle de l'État et du secteur public peut se limiter progressivement aux législations et règlements, ainsi qu'à la supervision et à la promotion, et se dispenser d'intervenir directement pour fournir les services. Un tel schéma entraînerait une répartition nouvelle du travail et renforcerait le partenariat entre l'État libanais et ses partenaires sociaux: les ONGs, les associations communautaires et le secteur privé.

### ***L'Autorité de la Loi et le Renouveau de l'État***

Pour qu'un État soit démocratique et efficace à l'heure de la mondialisation, il est impératif de garantir une séparation des trois branches du pouvoir, ainsi qu'une indépendance totale du pouvoir judiciaire. L'Accord de Taef comprend des dispositions en la matière, mais les pratiques de la dernière décennie n'ont pas toujours garanti cette exigence démocratique de base. Bien que la démocratie soit d'ordinaire réalisée par le biais des contrôles et des équilibres entre les trois pouvoirs, le parlement est apparu à plus d'une reprise comme un simple exécutant des desiderata du pouvoir exécutif.

Il est urgent d'informer et d'instruire les parlementaires et les autres responsables du système international des droits de l'homme, auquel le Liban a activement contribué depuis l'élaboration de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Au niveau aussi bien du pouvoir exécutif que du pouvoir législatif, il est nécessaire de développer et d'appliquer une perspective tenant compte des droits de l'homme aux problèmes de politiques et de développement. Les législations devraient être conformes au principe fondamental de l'égalité.

L'État libanais est signataire de plus de vingt conventions très importantes sur les droits de l'homme, qui sont exécutoires et ont la primauté dans l'ordre légal interne, mais plusieurs lois locales sont en contradiction avec les obligations internationales du pays. En raison du manque de ressources et d'expertise, les efforts visant à garantir le respect des obligations internationales qui exigent de se référer à la substance des traités et des conventions sont limités.

La constitution amendée de 1990 a ouvert de nouvelles perspectives au rôle du pouvoir judiciaire. Il est indispensable de renforcer le rôle du pouvoir judiciaire, qui est particulièrement sensible en raison d'une demande accrue de justice de la part de la société. Cela peut être réalisé par une modification des procédures de recrutement et de promotion des juges. Il est de plus impératif de doter le pouvoir judiciaire d'un personnel de soutien qualifié, et de renforcer l'administration de la justice.

Les problèmes de coûts et les retards, ainsi qu'une insuffisance de juges sont autant de facteurs qui entravent l'accès à la justice de tous les citoyens. La conséquence des lenteurs des procédures est un manque de confiance dans le pouvoir judiciaire en tant que tel. Plusieurs facteurs sont à l'origine de l'encombrement des tribunaux débordés; d'où une accumulation de litiges dont le règlement dépasse de loin les ressources humaines et techniques disponibles.

Le recours accru à la justice a hâté l'élaboration en 1999 d'un projet de loi visant à établir une structure reflétant le mieux possible le principe de l'indépendance du pouvoir judiciaire, conformément à l'Accord de Taef. La séparation entre le pouvoir judiciaire et les deux autres pouvoirs



serait concrétisée par un processus permettant aux juges d'élire leurs représentants au Conseil Supérieur de la Magistrature. Cet organisme appliquerait le principe de l'irrévocabilité des juges et les tiendrait responsables de leur performance.

Par ailleurs, les élections municipales de 1998 ont constitué un pas important sur la voie de la reconstruction politique du pays, en renforçant le processus démocratique et en fournissant une base saine à la réactivation de la vie communautaire et socio-économique locale. Les municipalités ont en principe récupéré une plus large autonomie dans les affaires administratives et financières. Toutefois, les faibles ressources humaines et financières des municipalités élues et l'absence de moyens de planification et de changement effectif au niveau local réduisent leur capacité de prendre et d'appliquer efficacement des mesures d'envergure. Actuellement, 95 pour cent des dépenses publiques se concentrent à l'échelle nationale, contre cinq pour cent uniquement à l'échelle locale.

Plusieurs mesures peuvent aider à renforcer et promouvoir le rôle des municipalités dans le développement local. L'État pourrait encourager les municipalités appartenant à une même région géographique à se rassembler dans le cadre de structures associatives, sous la forme de fédérations municipales. D'autre part, l'État doit lancer un projet de réforme municipale, afin de réhabiliter et de recréer les fonctions municipales majeures. La réforme doit avoir lieu dans le cadre d'une stratégie nationale de décentralisation, d'un désistement par le pouvoir central de son contrôle des secteurs de la vie publique, en harmonie avec le processus actuel de mondialisation et les objectifs équilibrés du développement.

La capacité du gouvernement à gérer l'administration publique et à fournir les services de base a été largement grevée depuis la guerre. Il y a ainsi au sein de l'État un taux très élevé de postes vacants à pourvoir, ainsi qu'une pléthore de personnel provisoire, ce qui explique le manque de ressources humaines adéquates dans l'administration publique. L'État a gagné des effectifs et perdu de l'efficacité. Une des priorités majeures de l'ordre du jour national est une réforme sérieuse et indispensable du secteur public. L'OMSAR a mis au point une stratégie nationale et initié plusieurs études sur le développement institutionnel, traitant des problèmes les plus importants. Reste à mettre en application les résultats de ces études. L'État étudie la privatisation de plusieurs secteurs (télécommunications, énergie, transports publics, eau etc.). Néanmoins, le rôle prévu pour l'administration dans la période post-privatisation doit inclure une participation effective au développement économique et social. L'État doit de même garantir l'accès des citoyens à des services de qualité au moindre coût possible – les bénéficiaires étant désormais des clients. Il est de même fondamental de tenir compte de l'équité dans le cadre de la réforme administrative et de la privatisation, pour des raisons politiques et morales, et conformément aux droits de l'homme tels que reconnus par la Constitution, les législations nationales, et le droit international en matière de droits de l'homme.

Les institutions chargées de contrôler le secteur public, affaiblies par la guerre, doivent être modernisées et renforcées. Les mesures visant à renforcer le contrôle sur les pratiques de l'administration publique peuvent également inclure le recours à des organismes indépendants comme des médiateurs, afin d'étudier les doléances du public et de soumettre des recommandations à l'administration concernée.

A l'heure de la mondialisation, le besoin accru de transparence constitue un défi majeur pour l'administration libanaise. En fait, les règlements et les directives émanant de l'exécutif pour aider à l'application des lois sont souvent trop nombreux et se chevauchent. Cela est aggravé par la propension de certains bureaucrates à s'abstenir de fournir des informations au public. A cet égard, le gouvernement a créé en 2000 un Comité de Suivi National sur l'Intégrité, chargé de mettre au point une stratégie de lutte contre la corruption et développer des procédures de transparence, avec un soutien international. La lutte contre la corruption et la promotion de la transparence exigent des politiques publiques centrales. Les lois doivent être amendées pour se conformer au principe de transparence maximum. Le recours au système des médiateurs pourrait également être utile dans ce processus.

## ***Conclusion***

Afin de s'adapter avec succès aux changements toujours plus rapides, il faut impérativement mettre l'accent sur le développement humain. Les nouvelles approches devraient avoir une vision claire des objectifs du pays, afin d'être traduites en cadres et programmes d'action, en stratégies et politiques. Le Liban possède des atouts majeurs et un potentiel qui doivent être mieux exploités, et qui peuvent aider à surmonter les faiblesses du pays et à résoudre des problèmes comme le développement inégal à travers les régions et entre les groupes et le renouveau de l'État et du secteur privé. Il faudrait de même insister sur le développement des capacités et une approche plus ouverte et plus inclusive du développement, afin de mieux garantir une intégration réussie du Liban dans le monde global et interdépendant. Il est temps d'instaurer un dialogue national pour définir et établir un nouvel ordre du jour ambitieux pour le Liban.